



Liste de contrôle – Mise en œuvre du SIMDUT

ACTIVITÉ	TEMPS REQUIS	RESPONSABILITÉ CONFIEE À	DATE EFFECTUÉE
Confier la responsabilité pour la mise en œuvre du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)			
1.			
2.			
3.			
Dresser un inventaire des produits contrôlés			
Déterminer les produits utilisés ou produits qui sont classifiés comme des produits contrôlés en vertu du SIMDUT.			
Étiquettes du SIMDUT et fiches signalétiques			
Obtenir les fiches signalétiques pour les produits contrôlés qui se trouvent déjà au lieu de travail.			
Établir un processus pour demander et recevoir les fiches signalétiques pour de nouveaux achats.			
Élaborer des méthodes d'entreposage des fiches signalétiques de façon à ce qu'elles soient facilement accessibles pour les travailleurs.			
Établir un processus pour assurer que les étiquettes du fournisseur se trouvent sur tout nouveau produit reçu ou qu'elles sont disponibles.			
Établir un processus pour créer et fournir les étiquettes du lieu de travail et d'autres moyens d'identification.			
Déterminer les dangers			
Déterminer et évaluer les dangers des produits contrôlés au lieu de travail (considérer les quantités qui seront utilisées et entreposées, et les processus de travail dans lesquels ces produits sont utilisés).			
Mesures au lieu de travail			
D'après l'évaluation des dangers, déterminer où on pourrait avoir besoin de prendre ou d'améliorer les mesures suivantes :			
• remplacement par un produit moins dangereux;			
• mesures d'ingénierie comme un système de ventilation par aspiration à la source ou la modification d'un processus;			
• mesures administratives comme les procédures et les horaires de travail;			
• équipement et vêtements de protection individuelle.			
Intégrer ces mesures au programme général de santé et de sécurité.			

Liste de contrôle – Mise en œuvre du SIMDUT

ACTIVITÉ	TEMPS REQUIS	RESPONSABILITÉ CONFIEE À	DATE EFFECTUÉE
Procédures d'urgence			
Examiner les procédures qui s'appliquent aux premiers soins et les améliorer au besoin.			
Examiner les procédures qui s'appliquent au contrôle des déversements et les améliorer au besoin.			
Examiner les procédures qui s'appliquent à la lutte contre les incendies et les améliorer au besoin.			
Aviser le service d'incendie de la région du type et de la quantité de produits contrôlés utilisés et entreposés ainsi que de l'emplacement de ceux-ci.			
Éducation et formation des travailleurs			
Remplir la Liste de contrôle pour l'éducation et la formation en matière du SIMDUT.			
Évaluer le programme du SIMDUT			
Établir un processus de révision périodique qui comprend les éléments qui suivent :			
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les fiches signalétiques pour assurer qu'elles ne datent pas de plus de trois ans. 			
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer que tous les éléments sur les fiches signalétiques ont été effectués. 			
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la présence et l'état des étiquettes de tous les produits contrôlés. 			
<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller les mesures au lieu de travail afin d'assurer qu'elles sont efficaces. 			
<ul style="list-style-type: none"> • Examiner le programme d'éducation et de formation en matière du SIMDUT. 			



Liste de contrôle pour l'éducation et la formation en matière du SIMDUT

ACTIVITÉ	TEMPS REQUIS	RESPONSABILITÉ CONFIEE À	DATE EFFECTUÉE
Élaboration			
Consulter le comité mixte d'hygiène et de sécurité ou le membre qui représente les travailleurs pour ce qui est de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'examen du programme.			
Déterminer tous les produits contrôlés utilisés au lieu de travail.			
Évaluer les dangers de chaque produit contrôlé.			
Nommer les formateurs du SIMDUT, c'est-à-dire d'une source interne ou externe.			
Former les formateurs (à l'interne) ou évaluer leurs compétences (à l'externe).			
Nommer les employés qui doivent être formés, soit ceux qui travaillent avec des produits contrôlés ou à proximité de ces derniers.			
Établir un processus afin de déterminer les nouveaux employés et entrepreneurs qui ont besoin d'une formation.			
Évaluer les étiquettes et les fiches signalétiques qui sont utilisées dans le cadre du programme d'éducation (vérifier la clarté, l'exactitude et l'intégralité).			
Évaluer les procédures de travail sécuritaires et d'urgence qui sont utilisées dans le cadre du programme d'éducation et de formation.			
Formation			
Offrir une introduction générale au SIMDUT (discuter des responsabilités, des étiquettes et des fiches signalétiques).			
Donner la formation sur la façon de repérer les produits contrôlés.			
Donner la formation sur les mesures de contrôle et les procédures de travail sécuritaires.			
Donner la formation sur les procédures d'urgence.			
Donner la formation sur la façon d'accéder aux renseignements sur les produits contrôlés.			
Évaluer les besoins en formation supplémentaire ou spécialisée pour les travailleurs (ceux qui ont des troubles de langage ou d'apprentissage) et offrir cette formation.			
Donner la formation aux travailleurs lorsqu'on reçoit de nouveaux produits ou de nouveaux renseignements sur les risques.			
Activités de suivi			
Évaluer la compréhension du travailleur relativement au SIMDUT et donner l'éducation et la formation supplémentaires nécessaires.			
Examiner l'efficacité du programme d'éducation et de formation au moins une fois par année. (Les examens doivent être effectués de concert avec le comité mixte d'hygiène et de sécurité ou le membre qui représente les travailleurs.)			